

"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"
François de Cuville



LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Mai 2011

Edito



La sécurité routière à BOIS-HEROULT

Le 4 février 2011, une commission de sécurité réunissant plusieurs habitants du village a examiné les règles de sécurité à adopter dans notre commune.

Nous avons eu à regretter quelques temps auparavant le constat de divers accidents intervenus sur

plusieurs points stratégiques de la route départementale n°61 traversant notre village. Le 22 octobre 2010, je me suis rendu à la Direction des Routes du Département de la Seine-Maritime afin de porter les doléances des habitants et demander l'avis des autorités de la sécurité routière du département.

Un diagnostic de sécurité a été réalisé par le bureau d'étude ASCOTT, dont voici les principales conclusions :

Sur l'état des lieux :

Le réseau secondaire de catégorie D constitué par la départementale n° 61 entraîne un trafic local d'environ 200 véhicules par jour.

L'insécurité provient de différents accidents matériels et corporels sur la période de 2005 à 2010 et après entretien avec la gendarmerie, ont pu être révélées :

- des difficultés de lisibilité et visibilité,
- la vitesse excessive.

La particularité de la traverse est la présence du château classé Monument Historique et de son entrée qui est décalée par rapport au tracé rectiligne de la RD 61. Ceci entraîne donc une série de trois courbes de sens opposés.

En sortie d'agglomération vers BOSC EDELINE, il existe aussi une intersection avec la RD 96 avec un régime de priorités à droite.

La chaussée est peu large (inférieure à 4,50 mètres). Tout croisement entre véhicules entraîne un léger chevauchement sur l'accotement.

Visibilité de l'itinéraire :

Au terme de ce rapport, et contrairement à l'idée reçue jusqu'alors, la visibilité des courbes d'entrée de part et d'autre de l'entrée du château est considérée comme satisfaisante du fait de la présence de haies délimitant le tracé, à l'exception d'une interruption inévitable assurant la liaison du parc du château.

Les données sur le trafic et les vitesses :

Des mesures de trafic et de vitesse ont été réalisées entre le 15 et 21 octobre 2010 et les vitesses enregistrées sont déclarées au terme de ce rapport comme correctes pour une agglomération en milieu rural ainsi que sur la section en rase campagne (RD61 et 96).

En effet, 15% seulement des usagers ont une vitesse excessive, sans toutefois que celle-ci ne dépasse la vitesse de 70 km/heure.

En conclusion :

Fort de ces observations et des préconisations du rapport, le conseil municipal s'oriente donc vers les mesures suivantes :

- mise en place d'une limitation de vitesse au droit de la mairie et du colombier,
- réalisation d'un passage pour piétons à certains endroits à définir, le long de la RD 61 sur les bas-côtés, avec plantation d'une mini-haie délimitant ce passage avec la chaussée.

Nous comptons profiter de la mise en souterrain des lignes basse-tension qui amènera incontestablement à damer les bas-côtés, pour la réalisation de ces « couloirs » pour piétons.

Avec l'espoir d'avoir répondu à la fois à vos interrogations et à vos soucis légitimes de sécurité routière à BOIS-HEROULT.

Edouard de LAMAZE *Maire*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



AVIS A LA POPULATION

LA MISE EN VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DE BOIS-HEROULT

Johann Touchard - Atelier Touchard Architectes

Une AVAP (Aire de mise en valeur architecturale et paysagère) est une réglementation qui soutient la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces paysagers afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces urbains et paysagers.

Dans des espaces soumis au rayon de protection d'un monument historique, cette réglementation redéfinit un périmètre adapté au territoire qui s'appuie sur un diagnostic architectural, patrimonial et paysager.

Bois-Héroult se situe sur le plateau normand au sein de trois ensembles assez variés : le Vexin normand, le Pays de Caux et le Pays de Bray.

Cette situation « d'entre pays » de Bois-Héroult est illustrée par un paysage contrastant avec ceux de vastes champs céréaliers sur le plateau, des paysages de bocages, de pâtures et de vallées. Le village est situé sur un large plateau qui domine les vallées de l'Héronnelles et de l'Andelle.

Les formes sont douces et généreuses. Des coteaux aux formes concaves ou convexes émanent une sensation de douceur.

L'habitat est implanté en position centrale, mis en scène dans une poche agricole cernée de boisements.

Le centre bourg est très dense (haies, parcellaire très cloisonné) avec des vues très ouvertes sur la campagne aux sorties du bourg.



Les boisements constituent des points de repère importants et participent grandement au changement d'ambiance entre vallées et plateau.

Éléments caractéristiques du plateau, ils cadrent les vues et soulignent l'horizontale du plateau.

Le territoire agricole représente les deux tiers du territoire de la commune.

Les prés et les cultures sont présents à part égale. Cela contribue grandement à la luminosité, à la diversité des paysages du plateau et à la capacité d'avoir des vues lointaines ainsi que de lire les ondulations du relief.

Le parc du château est une immense poche verte dans le paysage de Bois-Héroult. Son ampleur et ses vues lointaines depuis les perspectives nord-ouest, sud-est et la percée de Buchy sont remarquables.

Les vergers, bosquets, haies diverses, alignements, arbres isolés sont autant d'éléments à préserver et à enrichir. Ils sont aujourd'hui cartographiés et répertoriés.

Le village de Bois-Héroult s'est densifié après la révolution, et les habitations se sont construites le long de la route principale.

Dans les matériaux de construction, le pan de bois est souvent utilisé, même si la maçonnerie de brique est aussi très présente. Ci-bien qu'à la fin du XIX^e siècle, le paysage de la commune est caractérisé par ces deux typologies de bâtiment.



Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, de nombreuses communes connaissent « l'étalement urbain ». Bois-Héroult a eu plutôt tendance à se régénérer sur elle-même par le biais de restaurations. Les constructions pavillonnaires sont diffusées et s'intègrent bien dans le tissu parcellaire existant.

La commune de Bois-Héroult a conservé une intégrité architecturale qu'il est important de mettre en valeur et de faire perdurer. Aussi, cette AVAP permet à la commune de Bois-Héroult de se doter d'un outil juridique de préservation du patrimoine. Ceci place la commune dans une situation privilégiée pour son action de préservation du cadre de vie.

ARMORIAL DES COMMUNES

Afin de respecter les règles héraldiques permettant à la commune de faire figurer son blason dans l'armorial des communes de Seine-Maritime, le blason de gauche devrait être remplacé par celui de droite. Notre Conseil municipal l'a d'ores et déjà adopté. Nous attendons son homologation dans les semaines à venir par le Conseil Français d'Héraldique.



INFORMATION PREFERATORALE

En 2011, de nouvelles infestations de chenilles processionnaires du chêne sont signalées en forêt en Haute-Normandie notamment (dans le Vexin,...). A cette période, les chenilles sont urticantes mais aussi leurs nids sur les branches et les troncs des chênes.

Les risques pour les arbres sont limités.

Les risques chez l'homme et les animaux domestiques sont des réactions urticantes voire allergiques.

Conduite à tenir :

- pour les peuplements : aucune action ne peut être menée
- pour les personnes et les animaux domestiques, une interdiction temporaire de la fréquentation des massifs touchés peut être prises pour éviter de rentrer en contact avec des poils urticants.

Ci-dessous différents aspects et hauteurs de nids :



FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Galette des Rois
Le Roi et la Reine des
enfants le 9 janvier 2011



Philippe MASQUELIER
et Louis-Anselme
de LAMAZE



Dialogue
à la salle des fêtes



Bois-Hérault présent
à l'Olympia au spectacle
d'Enrico MACIAS
le 27 mars 2011



Discours
de Monsieur le Maire
le 8 mai 2011



Déjeuner des Anciens
Salle de chasse du château
le 8 mai 2011



Table des Anciens



Table des Anciens



Le Comité des Fêtes
aux cuisines



Les Anciens
lors de la visite du parc



Eliane COEFFIER



Mme et M. LEFEBURE
et Mme LOISEL
au pied du cèdre



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 8 AVRIL 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2010

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 97 378,49 €

Recettes : 114 355,34 €

Excédent de fonctionnement 2010 :

16 976,85 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 140 268,77 €

Recettes : 143 078,19 €

Excédent d'investissement 2010 :

2 809,42 €

Solde antérieur reporté : 15 389,60 €

Résultat de clôture 2010

Investissement : - 12 580,18 €

Fonctionnement : + 16 976,85 €

TOTAL : + 4 396,67 €

Reste à réaliser

Investissement

Dépenses : 253 999,00 €

Recettes : 250 000,00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- constatant que le compte administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de 16 976,85 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif 2011.

Au compte 1068 la somme de 16 579,18 € pour la couverture du besoin de financement
Au compte 002 la somme de 397,67 € excédent reporté de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 127 890,67 €

Recettes : 127 890,67 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 279 484,18 €

Recettes : 279 484,18 €

SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention :

- au Comité des Fêtes de la commune de BOIS-HEROULT de 1 030,00 €

- aux Anciens Combattants de la commune de BOIS-HEROULT de 160,00 €

- à la rencontre des Hauts Boscs de 76,22 €

- au CCAS de la commune de BOIS-HEROULT de 750,00 €.

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les propositions formulées dans l'état n°1259 COM établi par le Ministère du Budget.

Ces prévisions tiennent compte de la nouvelle répartition des taxes d'habitations et des taxes foncières sur le non bâti entre les collectivités.

Taxe d'habitation : 11,93%

Taxe foncière (bâti) : 13,00%

Taxe foncière (non bâti) : 36,83%

CFE : 11,38%

PROJET ECOLE

Monsieur le Maire indique que l'avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école

de 3 classes et d'un restaurant scolaire pour les communes de BOSC-BORDEL et BOIS-HEROULT est en cours.

Monsieur le Maire souligne l'importance de mettre en commun l'école de BOIS-HEROULT avec BOSC-BORDEL. Cela serait une meilleure condition de travail pour les enseignants et les enfants.

Le projet est toutefois soumis à l'examen du coût budgétaire de cette construction des Hauts-Bosc.



AGENDA DU MAIRE

- **9 janvier 2011 :**
Vœux de M. le Maire et galette des Rois
- **12 janvier 2011 :**
Vœux de M. le Maire de Buchy
- **21 janvier 2011 :**
- Réunion AMVAP en mairie avec les architectes des Bâtiments de France
- Vœux de M. le Préfet
- **1^{er} février 2011 :**
Réunion Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray (mairie de Clères)
- **10 février 2011 :**
Réunion CCME à Morgny-la-Pommeraye
- **9 mars 2011 :**
Réunion du bureau du Syndicat Mixte du Pays
- **8 avril 2011 :**
- Réunion AMVAP en mairie
- Commission des Finances en mairie
- Conseil municipal
- **21 avril 2011 :**
Réunion CCME à Bierville
- **5 mai 2011 :**
Réunion CCME à Buchy
- **8 mai 2011 :**
- Commémoration au Monument aux Morts
- Repas des Anciens



14 JUILLET - FEU D'ARTIFICE

Rendez-vous à 21h45 à la pointe du village, au croisement du chemin des Ecureuils et de la D 61.



La CCME nous a transmis les courriers qu'elle a adressés aux entreprises SITA et ISS Environnement relatifs aux collectes partielles effectuées la semaine de Pâques et générant des débordements de colonnes.

Nous vous présentons toutes nos excuses pour la gêne occasionnée.

INFORMATIONS GENERALES

TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - Mmes Natis et Lebourg : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Adley : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
 - Madame Lemoine,
 - Madame Lateurtre,
 - Madame Guillochet.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis alimentaire. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h00 à 16h30.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy - Rouen (A/R : 2 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) - Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
 - lundi : 9h30 - 13h30 / 14h - 17h
 - mardi : 13h30 - 18h
 - mercredi : 9h - 12h30 / 13h - 16h30
 - jeudi : 14h - 16h
 - vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE :
 - mardi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30
 - jeudi : 14h00 - 18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS :
 - mardi : 14h00 - 16h00
- PERMANENCE DU MAIRE :
Samedi matin sur rendez-vous
Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax : 02 35 34 29 47
E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr